

Questions au Feuilleton

LA VALEUR COMMERCIALE DES PÊCHES SUR LES CÔTES DE
L'ATLANTIQUE ET DU PACIFIQUE

Question n° 5111—**M. Forrestall**:

A combien le gouvernement estime-t-il la valeur commerciale maximale des pêches annuelles à 200 milles des côtes a) de l'Atlantique, b) du Pacifique?

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Pêches)): La valeur commerciale des prises annuelles débarquées de tous les pays (y compris le Canada) à 200 milles des côtes canadiennes pour l'année 1974 est portée à: a) Côte de l'Atlantique: 350 millions de dollars. b) Côte du Pacifique: 125 millions de dollars. Les prix qu'ont obtenus les pêcheurs canadiens ont servi à évaluer la valeur des prises étrangères.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE HALIFAX—LE
STATIONNEMENT

Question n° 5137—**M. Crouse**:

1. Quelle méthode le ministère des Transports emploie-t-il pour offrir au public de meilleures possibilités de stationnement à l'Aéroport international d'Halifax?

2. a) Qui est chargé de l'exploitation de ce parc de stationnement public, b) comment est-on arrivé à cette décision, c) quelle période d'exploitation est prévu par les accords actuels?

3. Le parc de stationnement satisfait-il à la demande et, dans la négative, quelles mesures le Ministère envisage-t-il pour l'augmentation de l'espace de stationnement?

4. S'est-on plaint au Ministère de l'insuffisance de l'aire de stationnement?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Soixante emplacements de stationnement à court terme (une heure) avec parcomètres sont à la disposition du public. De plus, l'aéroport dispose d'un parc de stationnement à long terme pouvant accueillir 729 voitures.

2. a) Ce sont des représentants de Transports Canada qui sont chargés de l'exploitation des emplacements avec parcomètres. Le parc de stationnement public de l'aéroport international d'Halifax est exploité pour le compte de Transports Canada par Canadawide Parking Services Ltd. b) La décision d'accorder le contrat d'exploitation à la société susmentionnée a été prise à la suite d'un appel d'offres public. c) Le contrat actuel prend fin le 31 août 1976 et Transports Canada lancera un appel d'offres public dans un avenir très rapproché.

3. Le parc de stationnement ne satisfait pas à la demande. L'agrandissement de l'espace de stationnement (502 voitures de plus pourront être accommodées) est prévu dans le plan d'aménagement de l'aéroport pour 1977-1978. On s'était déjà rendu compte depuis un certain temps de l'insuffisance du parc mais le projet d'agrandissement avait été retardé par d'autres projets locaux plus pressants.

4. Aucune plainte n'a été enregistrée.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—LE COÛT DES
AMÉLIORATIONS

Question n° 5218—**M. Stevens**:

1. A combien évalue-t-on le coût des améliorations en cours à l'aéroport international de Toronto aux a) terminal numéro 1, b) terminal numéro 2, et, dans chaque cas, (i) quelle est la description de ces améliorations (ii) quand seront-elles terminées?

2. a) A la suite des améliorations apportées au terminal numéro 2, quel a été le coût de la démolition du poste d'essence Shell, b) de quelle espèce étaient ces coûts, c) combien les opérateurs ou propriétaires du poste ont-ils reçu en dédommagement, d) quand le poste a-t-il été (i) ouvert (ii) fermé?

3. a) Quel a été le coût du terminal numéro 1 à l'origine et quand a-t-il été ouvert, b) quel a été le coût du terminal numéro 2 à l'origine et quand a-t-il été ouvert?

[M^{me} Campagnolo.]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. a) Calculés en dollars de novembre 1975, ces coûts se chiffraient à \$21,301,000. (i) Ce chiffre englobe les travaux de modification de la charpente, de l'architecture, des installations mécaniques et électriques de l'aérogare se rapportant aux dispositifs de transport vertical; il englobe également les modifications du court ouest, l'agrandissement de la salle de transit, les travaux effectués dans la salle d'attente publique du hall des arrivées, sur les systèmes d'inspection des bagages internationaux, les systèmes d'acheminement des bagages et les systèmes de climatisation de l'air. (ii) Le 31 décembre 1978. b) Calculés en dollars de novembre 1975, ces coûts se chiffraient à \$41,088,000. (i) Ce chiffre englobe les travaux d'agrandissement (environ 750 pieds) de l'aérogare, les travaux effectués sur la charpente, l'architecture, les installations mécaniques et électriques de l'aérogare reliés aux travaux d'amélioration (stade 3) et de raccordement à la tour de stationnement; l'ameublement et les décorations, les aménagements paysagers; l'agrandissement de l'aire de stationnement des aéronefs desservant l'aérogare II et l'amélioration des services connexes; la construction d'une voie publique surélevée (côté ville) et les travaux effectués dans d'autres secteurs, par exemple le déplacement des locaux en location et l'amélioration des installations. (ii) Le 30 septembre 1978.

2. a) \$57,637.40 ont été versés à ce jour, le solde payable à l'entrepreneur étant de \$6,288.60. b) Ces coûts englobaient des travaux de démolition, d'excavation, de remblayage et de démantèlement de la station service, notamment des réservoirs souterrains, des toits, etc. c) \$400,000. d) (i) Le 1^{er} août 1964. (ii) Le 1^{er} août 1975.

3. a) \$24,460,000, le 20 février 1964. b) \$39,413,000, le 1^{er} avril 1973.

NOTA: (1): Les coûts mentionnés à la question 3 ne comprennent pas le coût des services publics, des voies publiques, de l'ameublement et des décorations.

LE PORT DE HALIFAX-DARTMOUTH—LES FRAIS DE LOCATION
D'ENTREPÔTS

Question n° 5238—**M. Forrestall**:

Quelle est la position à l'heure actuelle du ministre des Transports en ce qui concerne les frais de location d'abris que le Conseil des ports nationaux percevra au Port de Halifax-Dartmouth en juin 1976?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Depuis que la proposition de politique pour les terminaux maritimes a été mise en discussion l'année dernière, le Conseil des ports nationaux a reçu de précieuses observations de la part de divers groupements. En réponse aux différents avis, la proposition originale a été récemment modifiée et elle sera plus tard, dans le courant du mois, révisée par les présidents des administrations portuaires concernées. Aucune décision n'a encore été prise quant à la mise en œuvre et aucune date n'a été fixée.

LE PRÉ-DÉDOUANEMENT AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX

Question n° 5256—**M. Lambert (Edmonton-Ouest)**:

Le 1^{er} avril 1976, le gouvernement a-t-il fait parvenir au gouvernement des États-Unis l'avis exigé aux termes de l'accord bilatéral aérien canado-américain concernant l'application des formalités préalables de douanes aux aéroports internationaux et, sinon, pourquoi?